



Concevoir et animer la participation collective des enfants et des jeunes protégé·es

Guide pratique à l'usage des
professionnel·les et décideur·euses
de la protection de l'enfance

2025



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la cohésion sociale**

Nous remercions chaleureusement :

- **L'ensemble des professionnel·les, partenaires, enfants et jeunes rencontrés**, dont les échanges et les contributions ont nourri les travaux de l'Ansa. Certain·es se reconnaîtrons dans les exemples partagés tout au long du guide.
- **Les équipes de la Direction générale de la Cohésion Sociale (DGCS)**, et tout particulièrement **Caroline Joly**, chargée de mission Établissement et prise en charge en protection de l'enfance, pour leur confiance et leur soutien précieux.
- **Les relectrices et relecteurs**, parmi lesquel·les : Virginie Allais (Chargée de mission ODPE 76), Fanny Hug et Florine Pruchon (respectivement Responsable du développement des compétences et Responsable du plaidoyer chez SOS Villages d'enfants) et Maxime Groult (ancien jeune confié à l'ASE).
- **Les chargé·es de mission de l'Ansa** pour leur implication active dans l'élaboration du contenu de ce guide :
 - **Lucie Poupeau**, coordinatrice de sa réalisation
 - **Myriam Djoubri, Simon Roussey, Camille Billaud et Lise Marcovici.**
- Les anciennes collègues de l'Ansa pour leur contribution précieuses à ce travail :
 - **Sarah Thau, Eve-Léana Angot, Solène Piot,**
 - **Salomé Liard**, pour la mise en forme graphique, la création de la charte visuelle et ses illustrations originales
 - **Meriem Hani** pour son appui à la mise en page
 - **Alexandra Andres, Laura Biaud et Fatoumata Cissoko**, pour leur engagement dans les projets qui ont rendu ce guide possible.

À son initiative et en partenariat avec la Direction générale de la Cohésion Sociale (DGCS), l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (Ansa) a conçu ce guide pratique à destination des professionnel·les et des décideur·euses du secteur de la protection de l'enfance.

Ce guide a vocation d'outiller et d'accompagner celles et ceux qui pilotent ou animent des démarches de participation collective auprès des jeunes protégé·es, en partageant repères théoriques et bonnes pratiques.

Il s'appuie sur une capitalisation des travaux menés par l'Ansa sur la participation des personnes concernées par les politiques de solidarités et de lutte contre les exclusions, et plus particulièrement sur les projets menés en protection de l'enfance depuis 2020 (*voir les actions de l'Ansa en protection de l'enfance page 51*).

Ce guide valorise également les contributions d'autres acteurs, notamment le rapport « Écouter pour Agir, la participation collective des enfants protégés » publié en 2023 par l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE).

Bien que centré sur la participation collective des jeunes protégé·es, ce guide propose des outils et des réflexions applicables à l'organisation et à l'animation de la participation des familles. Il s'adresse aussi aux professionnel·les en charge de différentes mesures d'accompagnement, au-delà des seules structures d'accueil avec hébergement.

Dans ce guide, l'expression "enfants et jeunes protégé·es" désigne les personnes mineures ou jeunes majeures accompagnées au titre de la protection de l'enfance. Pour alléger la lecture, nous utiliserons parfois les termes "enfants" ou "jeunes" dans le reste du document.

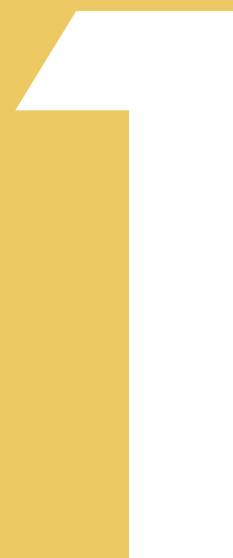
Ce guide adopte l'écriture inclusive, en accord avec la ligne éditoriale de l'Ansa, pour garantir une communication qui reflète la diversité des publics concernés.

Un glossaire est disponible à la page 48 pour clarifier les termes utilisés dans ce guide.

Sommaire

PARTIE 1 – COMPRENDRE LES FONDEMENTS DE LA PARTICIPATION COLLECTIVE : CADRE THÉORIQUE ET PRINCIPES CLÉS	5
PARTIE 2 – CONNAÎTRE LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL : REPÈRES RÉGLEMENTAIRES ET OBLIGATIONS	11
PARTIE 3 – SAISIR LES BÉNÉFICES DE LA PARTICIPATION : POUR LES JEUNES, LES PROFESSIONNEL·LES ET LES DÉCIDEUR·EUSES	22
PARTIE 4 – METTRE EN OEUVRE LA PARTICIPATION : ORGANISER ET MOBILISER	27
PARTIE 5 – CONCEVOIR ET ANIMER DES TEMPS PARTICIPATIFS : MÉTHODES ET OUTILS	33
PARTIE 6 – DONNER SUITE À LA PAROLE DES JEUNES : RESTITUER ET TRANSFORMER	44
GLOSSAIRE ET RESSOURCES UTILES	48
L’ACTION DE L’ANSA EN PROTECTION DE L’ENFANCE	51

Comprendre
les fondements
de la
participation
collective :
Cadre théorique et
principes clés





Une des conditions essentielles à la réussite de la participation des enfants et des jeunes protégé-es réside dans l'engagement de toutes les parties prenantes : enfants et jeunes eux-mêmes, professionnel·les, ainsi que décideur·euses et élu·es. Comprendre le cadre théorique, réglementaire et la plus-value qui sous-tend cette participation est indispensable pour en défendre l'intérêt et assurer sa mise en œuvre effective.

DÉFINITIONS



On entend par [...] "participation", le fait, pour des particuliers et groupes de particuliers, d'avoir **le droit, les moyens, la place, la possibilité et, si nécessaire, le soutien d'exprimer librement leurs opinions, d'être entendus et de contribuer aux prises de décision** sur les affaires les concernant, leurs opinions étant dûment prises en considération eu égard à leur âge et à leur degré de maturité".



Source : Définition de la participation des enfants, Conseil de l'Europe, 2012



Action collective qui rassemble des personnes en petits groupes, de manière ponctuelle ou sur une plus longue période, afin de **construire ou faire évoluer un service, une structure ou une politique publique qui les concerne**. Elle doit être réalisée en mobilisant et en **valorisant le savoir expérientiel des personnes** et notamment des personnes qui ne sont pas entendues habituellement. Toute action de participation doit également **apporter un bénéfice direct aux personnes** dans une perspective de développement de leur pouvoir d'agir.



Source : Définition de la participation des personnes concernées, Ansa



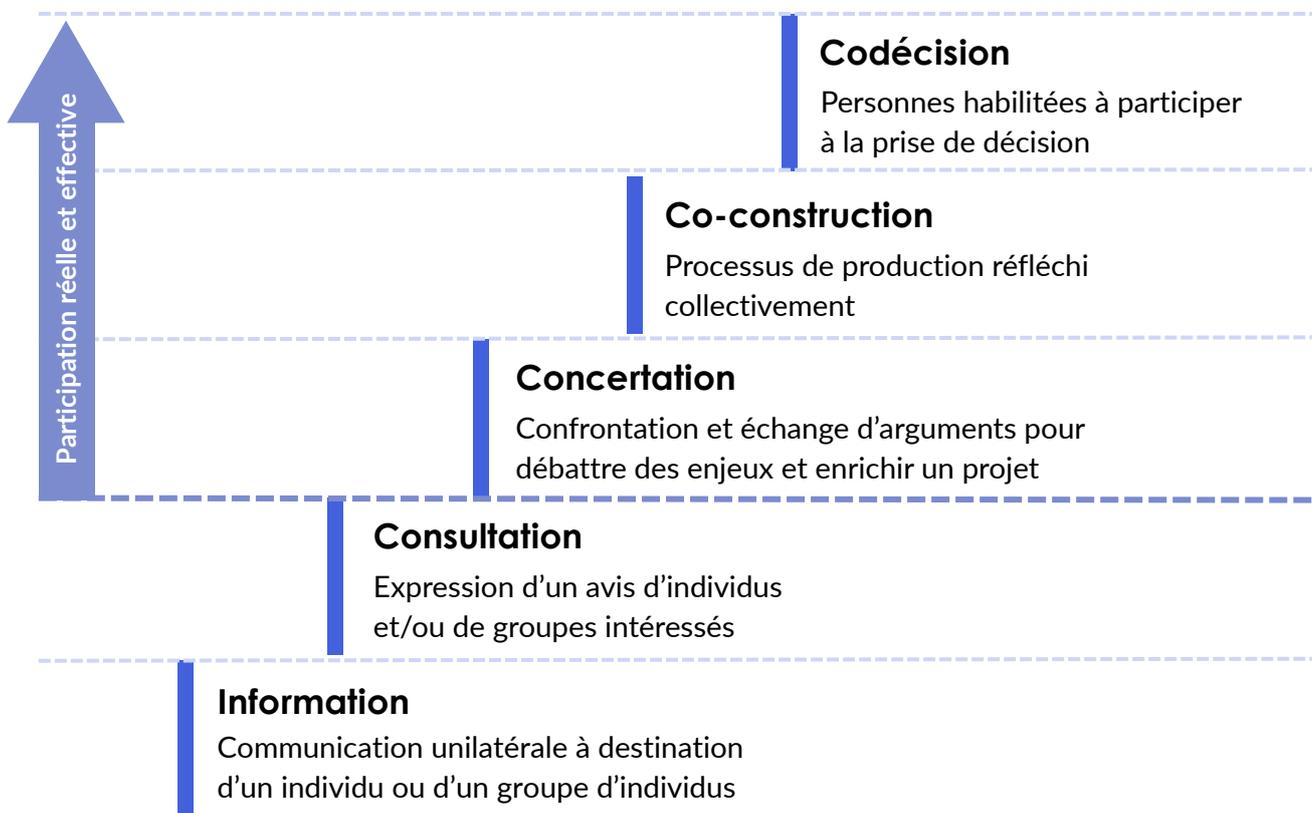
En résumé, la participation est une **action collective qui mobilise le savoir expérientiel** des personnes concernées sous différentes formes (avis, témoignage, constats, propositions, collaboration, décisions), **pour améliorer le service**, les structures ou les politiques publiques qui influencent leur vie, et développe leur **pouvoir d'agir**.

POUR UNE PARTICIPATION EFFECTIVE

Souvent perçue comme symbolique, la participation collective des enfants et des jeunes protégé-es doit être réelle et concrète. Cela signifie les associer de manière adaptée, pour que leur parole soit vraiment entendue, prise en compte et qu'elle conduise à des changements concrets.

Les niveaux de la participation

Il existe différents niveaux de participation. À l'Ansa, nous considérons que la participation est réelle et effective, à partir de la concertation.



Source : Ansa, adaptation du concept de niveaux de la participation citoyenne de Sherry Phyllis Arnstein, sociologue américaine (1930-1997)



Vigilance au risque d' instrumentalisation :

- Participation sans réelle possibilité d'amener du changement
- Consultation sur des décisions déjà prises
- Sélection biaisée des participants
- Orientation des réponses
- Mise en avant médiatique (événements publics, etc.)
- Non prise en compte et suivi de l'expression des enfants et des jeunes

Quelques exemples

Co-construction

CD Seine Maritime (76) : Co-construction du Plan d'actions de la participation des enfants et des jeunes en protection de l'enfance du Conseil Départemental

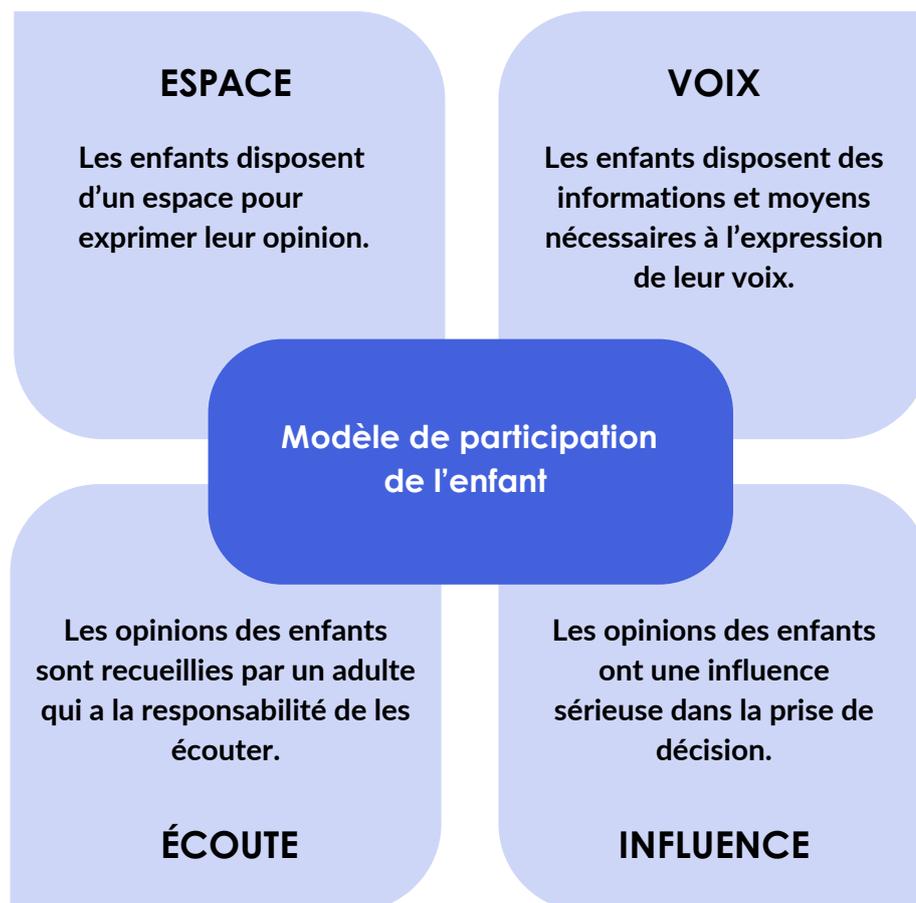
CD Loire Atlantique (44) : Co-réalisation avec des jeunes de l'application Zelli pour les jeunes majeures

Concertation

Métropole de Lyon (69) : Groupe d'expression des jeunes sur leurs attentes en protection de l'enfance, avec l'ADEPAPE

CD Saône et Loire (71) : Questionnaire et groupe de travail avec des jeunes confiés ou sortant·es de l'Aide Sociale à l'Enfance pour créer un conseil départemental des enfants et des jeunes protégés

Les éléments requis pour une participation effective



Source : Extrait du rapport "Écouter pour agir : la participation collective des enfants protégés", à partir des travaux de Laura Lundy, professeure dans le domaine des droits de l'Enfant et de l'éducation, ONPE, 2023

9 repères pour un processus participatif éthique et efficace



Transparent et instructif

Les enfants doivent disposer d'informations exhaustives et accessibles sur leurs droits et les modalités de leur participation.



Volontaire

La participation est un droit et non une obligation pour l'enfant.



Sûr et tenant compte des risques

La protection des enfants et de leurs droits doit être pensée et assurée tout au long du processus.



Respectueux

Les enfants et les opinions qu'ils formulent doivent être considérés avec respect. Il s'agit de proposer des méthodes de travail à même de développer l'estime de soi et la confiance en soi.



Responsable

Les enfants sont informés de la façon dont leur opinion a été interprétée et utilisée et il doit leur être rendu compte des engagements pris par les adultes. Les démarches sont évaluées en associant les enfants.



Pertinent

Un espace doit être créé pour permettre aux enfants de cerner et traiter les questions qu'ils jugent pertinentes, lesquelles peuvent être en rapport avec leur vie et leur environnement.



Appuyé sur la formation

Des compétences spécifiques sont nécessaires pour les professionnel·les impliqué·es qui doivent être formé·es à la participation des enfants. Les enfants ont également besoin d'être accompagné·es dans le renforcement de leur capacité à participer.



Adapté aux enfants

Les environnements et méthodes de travail doivent être adaptés aux enfants en tenant compte de leur âge, de leurs aptitudes et de leurs centres d'intérêt.



Inclusif

Le droit à la participation doit s'exercer sans discrimination. Le processus doit être adapté pour permettre à tous les enfants de participer.

Que dit la recherche ?

Pour que la participation des enfants en protection de l'enfance soit réelle et porteuse de sens, certaines conditions doivent être réunies.

Dans son rapport « *Écouter pour agir : la participation collective des enfants protégés* », l'ONPE met en lumière plusieurs leviers essentiels à une participation effective, respectueuse et durable, appuyés par la recherche. Ces conditions constituent des repères concrets pour les professionnel·les souhaitant renforcer l'implication des enfants dans les décisions qui les concernent :

- ✓ **Un changement de regard** sur le statut de l'enfant
- ✓ **Une approche systémique** de la participation : les formes de participation, individuelle et collective, et les niveaux de participation (à la vie quotidienne, aux parcours, au fonctionnement des institutions) sont interdépendants.
- ✓ **Une implication des enfants à chaque étape** autant que possible
- ✓ **Un processus continu** qui s'inscrit dans la durée et nécessite un apprentissage précoce
- ✓ **Des relations stables et de proximité** entre les enfants et les professionnels
- ✓ L'importance du **portage politique et institutionnel**
- ✓ **Du temps et des ressources dédiés**



RESSOURCE

Fiche synthétique « *La participation collective des enfants protégés : repères juridiques et théoriques* », ONPE (2024)



Connaître le
cadre
juridique et
institutionnel :
repères
réglementaires et
obligations

2

REPÈRES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

La participation des enfants en protection de l'enfance repose sur un cadre juridique évolutif. Depuis la Convention internationale des droits de l'enfant, plusieurs lois nationales ont renforcé ce droit et précisé ses modalités. Cette frise présente les principaux repères législatifs soutenant la participation des enfants à l'échelle individuelle et collective.

1989

La **Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE)**, ratifiée par la France en 1990, institue la participation des enfants comme l'un de ses principes fondamentaux (articles 12, 13 et 14).

2002

La **loi du 2 janvier** rénovant l'action sociale et médico-sociale institue la participation des enfants et des jeunes à travers :

- L'élaboration d'un **projet personnalisé co-construit** (article 7),
- La **création des Conseils de la Vie Sociale (CVS)** obligatoires au sein des établissements ou services sociaux ou médico-sociaux afin de développer le pouvoir d'agir des personnes accueillies (article 10).

2007

La **loi du 05 mars** institue la création du **Projet Pour l'Enfant (PPE) co-construit avec l'enfant et les parents** (article 19).

2016

La **loi du 14 mars** positionne l'enfant comme **acteur-ice de son parcours** : « l'enfant est associé aux décisions qui le concernent selon son degré de maturité. » (article 1).

2019

La **Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance** souhaite donner la parole et mieux prendre en considération les avis des jeunes protégé-es, et ce qu'ils et elles vivent. Ainsi, **les départements qui s'engagent, doivent « rendre systématique la participation des enfants, des jeunes et des familles et des professionnels aux Observatoires Départementaux de la Protection de l'Enfance (ODPE) »** (*en savoir plus page 14*).

2022

La **loi du 7 février dite « loi Taquet »** :

- Dispose que « [le juge des enfants] doit **systématiquement effectuer un entretien individuel avec l'enfant** capable de discernement lors de son audience ou de son audition. » (article 26).
- **Crée un collège des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs au sein du Conseil National de la Protection de l'Enfance.**

Le **décret du 25 avril renforçant le rôle des CVS** étend notamment leurs missions et précise leur composition.



FOCUS SUR LE DROIT D'ÊTRE ENTENDU

Être entendu-e, un droit... pas une faveur !

- Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

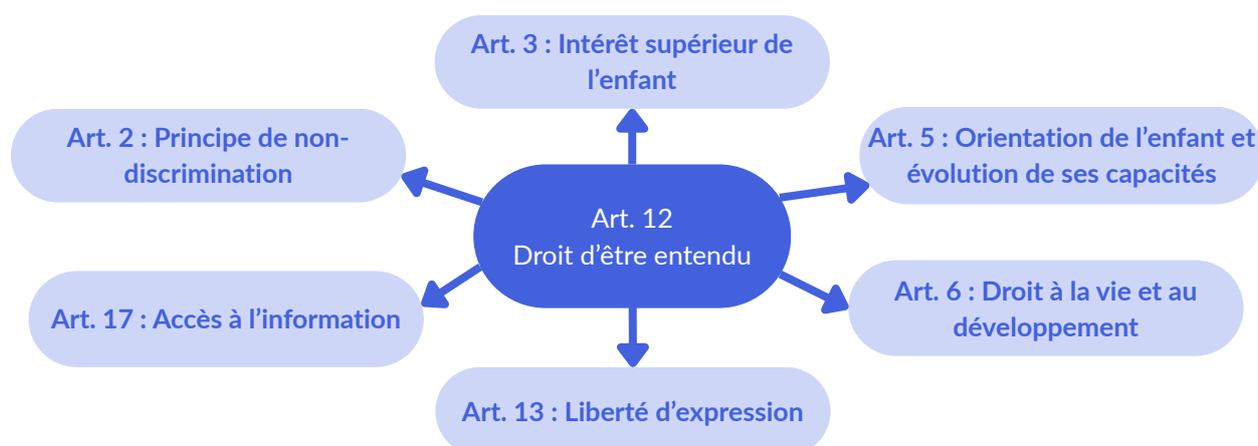
Convention Internationale des Droits de l'Enfant, Article 12



C'est un droit, pas une option !

Cela vaut pour chaque enfant, individuellement, mais aussi collectivement quand ils et elles s'expriment en groupe.

Un droit transversal



Source : Extrait du rapport "Écouter pour agir : la participation collective des enfants protégés", ONPE, 2023

Cela implique concrètement de...

- ✓ Créer les conditions pour que la parole émerge (climat de confiance, espace d'expression adapté).
- ✓ S'adapter à chacun-e : âge, maturité, capacités, émotions.
- ✓ Donner du sens : expliquer les objectifs, ce qui sera fait de leurs paroles.
- ✓ Respecter et valoriser la parole : ne pas la minimiser, ne pas la déformer.
- ✓ Faire un retour clair : dire comment cette parole a été prise en compte.



Donner la parole ne suffit pas : il faut créer les conditions pour l'écouter, la prendre en compte et lui donner un impact.

La participation collective concrétise le droit d'être entendu et permet aux enfants et aux jeunes de prendre leur place dans les institutions qui les concernent.

LE RÔLE DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

Le département, en tant que chef de file de la politique locale de protection de l'enfance, joue un rôle central en matière de participation des usagers.

Les lois de 2007 et 2016 relatives à la protection de l'enfance, ainsi que les articles L.112-3, L.311-6 et L.223-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), définissent les missions des conseils départementaux dans ce domaine, notamment :

- Le recueil et la prise en compte effective de la parole des jeunes protégé-es ;
- La mise en œuvre d'instances participatives adaptées aux besoins des usagers ;
- L'élaboration de politiques en concertation avec les enfants, les jeunes et leurs représentant-es.

Les attributions des Observatoires Départementaux de la Protection de l'Enfance (ODPE)

Institués par la loi de 2007, les ODPE ont pour missions :

- L'observation et la collecte de données ;
- L'analyse et l'évaluation des politiques publiques locales de protection de l'enfance ;
- La coordination et la concertation entre acteurs ;
- La diffusion des connaissances.

En matière de participation,

- Ils recueillent et valorisent la parole des jeunes protégé-es dans les analyses ;
- Ils sensibilisent les acteur-ices du secteur à l'importance de la participation ;
- Ils soutiennent la mise en place d'instances participatives ;
- Ils évaluent l'impact de la participation.

Articulation avec l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance

L'ONPE centralise les données, les bonnes pratiques, évalue et apporte une expertise, de la méthodologie et des outils pour encourager la participation des jeunes protégé-es dans les politiques publiques. Il fédère, soutient et anime le réseau des ODPE.



30 départements investissent la question de la participation collective des enfants en protection de l'enfance (contre 17 en 2020 et 2 en 2016). 28 ODPE portent cette démarche.

État des lieux des ODPE en 2022, ONPE



Retrouver les travaux de l'ONPE sur :
<https://onpe.france-enfance-protgee.fr/>

Exemples d'actions menées par les ODPE, en lien avec leur cadre d'intervention

RENFORCER LA CONNAISSANCE DES ACTIONS DE PARTICIPATION EN PROTECTION DE L'ENFANCE

- Diagnostic participation, ODPE Alpes-de-Haute-Provence, 2022
- Enquête CVS, ODPE Seine-Maritime, 2021

ACCOMPAGNER ET FORMER LES PROFESSIONNELS

- Guide ressources participation et parole de l'enfant, ODPE Paris, 2020
- Formation des professionnel·les au développement du pouvoir d'agir, OMPE Lyon

RENFORCER LE LIEN ENTRE LES PERSONNES CONCERNÉES ET LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE PROTECTION DE L'ENFANCE

- Documentaire et podcasts avec les jeunes, ODPE Loire-Atlantique
- Participation des enfants protégé·es aux conférences annuelles de l'ODPE
- Groupe d'expression, comité d'usagers, conseil des enfants et des jeunes

À noter : Les méthodes et les objectifs de travail varient selon les ODPE rencontrés par l'Ansa. La majorité d'entre eux sont dans une phase de diagnostic des pratiques, d'identification des besoins des professionnel·les et d'organisation de formations à la participation.



LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX D'ENFANTS ET DE JEUNES PROTÉGÉS



Qu'est-ce qu'un conseil de jeunes protégés ?

C'est un groupe d'enfants ou de jeunes accompagné·es par l'ASE, ou qui l'ont été, qui se réunit régulièrement pour :

- Témoigner sur ce qu'ils et elles vivent
- Donner son avis, faire des propositions d'amélioration
- Participer à la construction ou au suivi des politiques de protection de l'enfance

Ils sont souvent consultatifs, comme les CVS, mais leur rôle varie selon les départements.

RESSOURCE

Écouter pour agir : La participation collective des enfants protégés ONPE (2023)

Ce dossier regroupe des repères juridiques, une synthèse de l'état des connaissances scientifiques disponibles et une analyse des pratiques mises en œuvre à l'échelle départementale. Il offre une vue précise des étapes clés pour élaborer une démarche de participation collective à un niveau local.



Les attributions d'un conseil des jeunes

Participer aux politiques publiques

Exemples :

- Contribuer au schéma de prévention et de protection de l'enfance
- Être consulté sur des projets départementaux
- Participer à l'ODPE

Améliorer les pratiques

Exemples :

- Faire remonter les difficultés vécues par les jeunes
- Identifier des pistes concrètes d'amélioration
- Formuler des messages pour les professionnel·les

Produire et créer

Exemples :

- Vidéos, écrits, expositions...
- Travailler sur des thématiques (la confiance, l'accueil, la relation aux adultes)
- Valoriser leurs vécus

Des fonctionnements qui varient selon les territoires

Il n'existe pas un seul modèle, mais autant de conseils que de contextes locaux.

Les conseils diffèrent selon :

- Les objectifs politiques et éducatifs
- Le portage institutionnel
- Les modalités d'animation et d'accompagnement
- La composition du groupe
- Les formes de restitution (vers l'ODPE, les élu·es, les professionnel·les...)
- Le degré d'écoute réelle et de transformation des retours jeunes

LES CONSEILS DE VIE SOCIALE DANS LES ÉTABLISSEMENTS OU SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX (ESSMS)

Qu'est-ce qu'un CVS ?

Un organe consultatif qui a pour objectifs de :

- systématiser la participation des personnes accompagnées sur la vie de leur établissement,
- leur permettre d'exprimer leurs besoins et attentes, et de les remonter à la direction.

Les attributions d'un CVS

- Vie pratique,
- Fonctionnement de l'établissement,
- Élaboration et révision du projet d'établissement ou de service,
- Procédure d'évaluation des prestations.

Les sujets abordés en CVS

- L'organisation intérieure et le quotidien,
- Les activités,
- L'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques,
- L'entretien des locaux, etc.



CONSULTATIF

Le CVS donne son avis, émet des propositions.

Caractère obligatoire des CVS

Les CVS sont obligatoires dans les ESSMS qui assurent un hébergement ou un accueil de jour continu.

Sauf dans :

- Les établissements ou services qui accueillent majoritairement des enfants de moins de 11 ans
- Les établissements accueillant majoritairement des mineur-es faisant l'objet d'une mesure éducative ordonnée par l'autorité judiciaire au titre de l'enfance délinquante ou de l'assistance éducative
- Les lieux de vie et d'accueil

"Lorsque le conseil de la vie sociale n'est pas mis en place, il est institué toute autre forme de participation", par exemple des groupes d'expression, des consultations, etc. (Article D311-3, Code d'Action Sociale et des Familles)



Le 27 juin 2024, la Haute Autorité de Santé (HAS) réaffirme le caractère obligatoire des CVS.

Fiche "L'obligation de mise en place d'un CVS : précisions réglementaires et méthodologiques" de la HAS



L'organisation du CVS

Le CVS est créé via un acte adopté par l'instance compétente (conseil d'administration ou de surveillance de l'organisme gestionnaire de l'établissement) qui fixe le nombre et la répartition des membres. Un CVS doit compter en son sein les membres suivants :

membres obligatoires

2 représentant·es des **usagers**

1 représentant·e du **gestionnaire**

1 représentant·e des **professionnel·les de l'ESSMS**
(parmi les salarié·es en CDI avec une ancienneté de 6 mois minimum)

présence "si la nature de l'ESSMS le justifie"

1 représentant·e des **bénévoles accompagnant·es**

1 représentant·e de l'équipe **médico-soignante**

1 **médecin coordinateur·ice** de l'établissement

1 représentant·e des **familles**
(parents, beaux-parents jusqu'au 4e degré, des proches aidant·es ou représentant·es, représentant·e légal·e ou dépositaire de l'autorité parentale pour les mineur·es ou tuteur·ice pour les majeur·es.

1 représentant·e des **mandataires judiciaires**

Le CVS peut convier d'autres personnes (ex : un·e représentant·e du conseil départemental, un·e expert·e, etc.).

Désignation des membres

- Vote secret
- À la majorité
- Par les représenté·es
- Tirage au sort en cas d'égalité

Dans les établissements hébergeant des mineur·es faisant l'objet de mesures éducatives, le ou la directeur·ice peut inviter tous les bénéficiaires à participer au CVS.

Durée du mandat

Depuis 2022, la durée du mandat est laissée à l'appréciation des membres du CVS.

Séances

- Au moins 3 fois par an
- Un relevé de conclusion est établi.

Rapport d'activité annuel

Depuis 2022, un rapport d'activité doit être établi et transmis annuel, transmis aux instances compétentes (gestionnaire de l'établissement, autorités de contrôle et de financement).

Présidence

Le ou la président·e est élu·e par scrutin secret, parmi les représentant·es des usagers.

Dans les établissements prenant en charge des mineur·es faisant l'objet de mesures éducatives, la direction ou son ou sa représentant·e assure la présidence et sa voie est délibérative.

Il ou elle fixe l'ordre du jour des séances en lien avec la direction, et le communique aux membres entre 8 à 15 jours avant la séance.



Le rapport d'activité des CVS est un outil qui favorise une prise en compte concrète de la parole des jeunes, en renforçant le lien entre la vie des établissements et l'élaboration des politiques départementales.

Une diversité de CVS en France

En 2020, l'Ansa a réalisé une enquête sur la mise en place des CVS dans les établissements de protection de l'enfance. 236 structures ont répondu, soit 12% des établissements de protection de l'enfance.

Parmi les établissements de protection de l'enfance interrogés,

50% déclaraient mettre en place un CVS

90% déclaraient mettre en place des espaces d'expression collective, permettant de recueillir la parole des jeunes.



Les CVS étaient absents dans

47% des Maisons d'enfants à caractère social (MECS)

79% des foyers d'accueil d'urgence

Les raisons évoquées sont :

- Un cadre contraint de la protection de l'enfance
- Des difficultés à mobiliser les personnes concernées, notamment les familles
- Un CVS vu comme formel, peu attractif pour les jeunes

Une diversité de modalités de mise en œuvre des CVS observés :

Plus ou moins consultatifs

Recueil des besoins et des idées



Prise de décision

Traitant des propositions des...

Enfants et des jeunes



Enfants, des jeunes et de l'équipe éducative

Auxquels participent...

Des représentant.e.s élu.e.s



Toutes les personnes



RESSOURCE

Guide de bonnes pratiques : mettre en place ou redynamiser son conseil de vie sociale, ANSA (2021)



[consulter](#)

Enseignements de l'enquête : **il n'existe pas un modèle type de CVS, mais une variété de fonctionnements élaborés par les établissements en adéquation avec leurs spécificités.**



Exemples de CVS

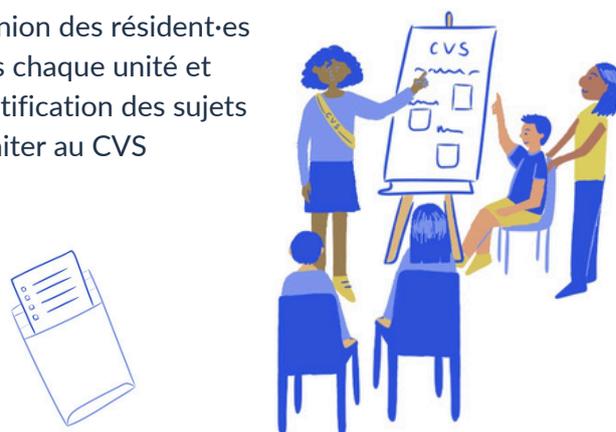
Établissement départemental de l'Enfance et de la famille de l'Aisne - Accueil d'urgence - 1 CVS et des représentants par unité

3 à 18 ans | > + de 150 places



Election d'un·e représentant·e par unité avant chaque réunion du CVS

Réunion des résident·es dans chaque unité et identification des sujets à traiter au CVS



En parallèle : passation de questionnaire aux familles pour recueillir leurs avis et propositions



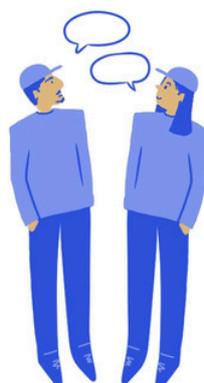
Constitution de l'ordre du jour du CVS



Les représentant·es élu·es se rendent au CVS avec les éducateur·ices référent·es "CVS" de leur unité (qui n'assistent pas à la réunion).



Chaque représentant·e élu·e fait un retour à son unité.



Bilan du CVS avec les référent·es "CVS" pour identifier les points à améliorer

Maison d'enfant de la Reynarde, Bouches-du-Rhône - Maison d'enfants à caractère social (MECS) - Des "Conseils de maison"

3 à 21 ans | > 106 places

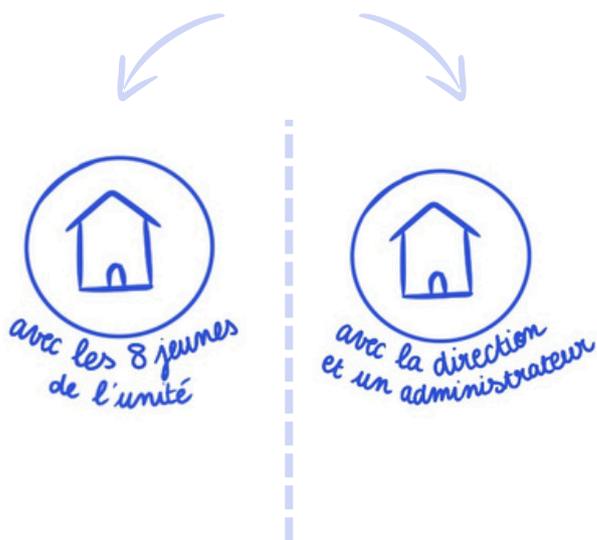


Élections annuelles de binômes garçon/fille de représentant-es élu-es dans chaque unité de vie de chaque site (maison), sauf sur le site accueillant les 16-18 ans où chacun-e est représentant-e (8 jeunes)

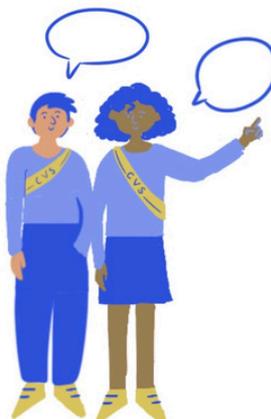


Sur chaque site et au sein de chaque unité de vie, des réunions de préparation dédiées avec l'appui d'un-e éducateur-ice sur la base d'une trame pour centraliser les sollicitations.

Tenue des 4 Conseils de maison (4 sites)



Un compte-rendu transmis aux résidents aux familles et au Conseil départemental



Les résident-es élu-es font un retour à leur unité.

Saisir les bénéfices de la participation :

pour les jeunes, les
professionnel·les et les
décideur·euses

3



Pour qu'une dynamique de participation naisse et dure dans le temps, les enfants, jeunes, professionnel·les, et les décideur·euses doivent connaître et être convaincu·es de son intérêt.



Vous pouvez vous approprier les arguments identifiés dans les pages suivantes pour mobiliser les parties prenantes.

BÉNÉFICES D'UNE PARTICIPATION EFFECTIVE POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES PROTÉGÉ·ES



Renforcement des compétences psychosociales

La participation favorise le développement des compétences psychosociales des enfants et des jeunes, des atouts indispensables pour s'épanouir en tant qu'individu et trouver sa place dans la société.





Développement du pouvoir d'agir

Processus par lequel des personnes accèdent ensemble ou séparément à une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles-mêmes, leurs proches ou le collectif auquel elles s'identifient.

Yann Le Bossé

Ce qui me plaît, c'est quand on m'écoute quand je dis une chose importante.

Parole d'un jeune confié, lors du projet "Participez !" mené par SOS Villages d'Enfants avec l'Ansa

La participation développe la capacité des enfants et des jeunes à être acteur·ice et à influencer leur existence.



Renforcement de l'autonomie et de la confiance en soi

L'écoute, la considération et le respect de leur parole renforcent l'estime de soi et la confiance des enfants et des jeunes. En exprimant et partageant leurs idées, ils prennent des décisions, assument des responsabilités et développent leur autonomie.



Renforcement des liens, du bien-être et de la cohésion

La participation des enfants et des jeunes favorise la qualité des relations au sein des établissements. Elle contribue à :

- créer de l'interconnaissance entre enfants, et entre adultes et enfants,
- réguler les conflits et apaiser les tensions,
- encourager la pair-aidance et les formes de soutien entre jeunes,
- expérimenter, dès le plus jeune âge, des espaces de débat où l'on apprend l'intérêt général, la délibération et les règles de la vie démocratique.



Mieux vivre sa mesure d'accompagnement

L'information, les échanges et la prise en compte des enfants et des jeunes facilitent leur compréhension du fonctionnement de leur environnement et favorisent leur adhésion à la mesure d'accompagnement.

Les enfants ont plein de choses à dire... Surtout sur leur vie, sur leur situation, sur plein de trucs. Les adultes ne voient pas forcément ce qu'on voit et ce qu'on aimerait qui change."

Judith, 11 ans, Les Cahiers de SOS Villages d'Enfants



Les espaces d'expression et de co-construction favorisent l'épanouissement des enfants et des jeunes. Ils leur permettent d'acquérir des expériences et compétences uniques, tout en développant l'entraide, la solidarité et la collaboration, autant de bases pour devenir les citoyen·nes de demain.

BÉNÉFICES D'UNE PARTICIPATION EFFECTIVE POUR LES PROFESSIONNEL·LES



Amélioration de l'accompagnement

- Permet de mieux comprendre les visions, les besoins et les attentes des enfants et des jeunes, pour un accompagnement plus ajusté.
- Fait évoluer les représentations et les pratiques professionnelles.
- Apporte de nouvelles idées et des solutions concrètes.
- Renforce la cohésion et la dynamique de groupe.



Renforcement de la légitimité et de la crédibilité

- Rend les décisions plus légitimes, car fondées sur les besoins réels des enfants et des jeunes.
- Valorise une posture ouverte, inclusive et respectueuse des droits des enfants.
- Renforce la crédibilité des professionnel·les auprès des jeunes et des partenaires.



Amélioration des relations avec les jeunes

- Renforce la confiance mutuelle et la coopération.
- Facilite les échanges et la gestion des tensions, entre jeunes et avec les adultes.



Développement des compétences

- Développe des compétences en communication, en gestion de groupe et en facilitation.
- Encourage l'échange de pratiques, de méthodes et d'outils entre professionnel·les.



Satisfaction et motivation personnelle

- Donne du sens au travail en constatant les effets positifs de la participation.
- Renforce l'engagement en voyant les jeunes s'exprimer, évoluer et s'épanouir.



La participation doit être intégrée aux pratiques, pas ajoutée. Elle demande du temps, une formation adaptée, une reconnaissance institutionnelle et la valorisation du travail des professionnel·les.

BÉNÉFICES D'UNE PARTICIPATION RÉELLE POUR LES DÉCIDEUR·EUSES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les décideur·euses regroupent les représentant·es politiques, les cadres des services, les chef·fes d'établissement, etc.



Améliore l'action publique

- Aligne les politiques sur les besoins réels des enfants et des jeunes.
- Renforce l'adhésion, la transparence et la lisibilité des décisions.
- Donne une place à la parole des jeunes dans la gouvernance.
- Encourage les décideur·euses à agir en responsabilité sur les droits de l'enfant.



Stimule l'innovation

- Fait évoluer les pratiques et les politiques.
- Favorise l'adaptation aux réalités sociales.
- Encourage des idées nouvelles et créatives.



La participation des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, qui répond avant tout à une exigence déontologique, constitue désormais au CD56 un pilier essentiel.

Tout d'abord avec une première intention d'amélioration continue de leur accueil en nous appuyant sur leur vécu, leur expertise d'usage. Les faire participer, c'est aussi les faire passer du statut de « bénéficiaire » à acteur à part entière de leur parcours. Cette approche participative permet de co-construire des dispositifs plus en phase avec leurs besoins et bien souvent de simplifier et d'innover.

Sur le plan institutionnel, la participation des jeunes permet d'adapter les décisions et les pratiques professionnelles. Permettre des espaces de dialogue entre les jeunes, les professionnels et les décideurs favorise une gouvernance plus collaborative et apporte souvent une adéquation entre l'offre de service et le besoin.

À titre personnel, faire participer les jeunes, c'est aussi favoriser leur empowerment, leur citoyenneté et leur résilience. 

Conseillère technique en travail social, Conseil Départemental du Morbihan



**Mettre en
œuvre la
participation :
organiser et mobiliser**

4



Pour réussir une démarche de participation collective, il est essentiel de suivre des étapes clés qui structurent le projet, favorisent l'implication des jeunes et assurent un impact réel sur les décisions.

LES ÉTAPES STRUCTURANTES D'UNE DÉMARCHE DE PARTICIPATION



Poser le cadre de la démarche

- **Identifier le contexte** : pourquoi cette démarche, pour quel public, à quel moment ?
- **Définir des objectifs clairs** : quels sujets, quels changements attendus ?
- **Valider le cadre de la démarche avec les décideur·euses** (niveau de participation, engagements auprès des participant·es, etc.)

Enjeu d'adhésion des participant·es

Pratique recensée : CD 76
Création d'un comité de pilotage avec des jeunes protégé·es pour suivre et décider des modalités de la mise en œuvre du plan d'action de la participation en protection de l'enfance du département



Identifier et mobiliser les ressources de la participation

- **S'appuyer sur l'existant** : articuler la démarche avec ce qui est déjà en place
- **Repérer les relais utiles** : partenaires, structures, personnes ressources
- **Mutualiser les moyens** : locaux, matériel, accompagnement...

Enjeu de mobilité des participant·es, notamment à l'échelle départementale

Pratique recensée : CD71
Les établissements et lieux d'accueil assurent le transport des jeunes participant·es au Conseil des jeunes.





Identifier, mobiliser et préparer les participant·es

- **Identifier les publics concernés** : Définir qui impliquer selon le projet (âge, parcours, situation scolaire, familiale, professionnelle, etc.).
- **Mobiliser les jeunes** : Aller vers eux via des relais de confiance (professionnel·les, structures, etc.), expliquer clairement la démarche et donner envie de participer, mobiliser des outils de communication efficaces.
- **Préparer en amont** : Créer des temps de rencontre ou d'échange en amont pour poser les bases de la relation, lever les freins à la participation, et assurer une vraie appropriation.

Enjeu de mobilisation et de disponibilité des professionnel·les et des jeunes

Pratique recensée : CD78 et 71
Les rencontres sont organisées le mercredi ou samedi, selon l'âge des jeunes, pour favoriser leur mobilisation (pas d'école ces jours-là).



Organiser la logistique et la gestion des frais inhérents

- **Prévoir les conditions d'accueil et de déplacement** des participant·es
- **Assurer la prise en charge des frais** pour faciliter la participation
- **Envisager une forme de rétribution/gratification** si besoin, notamment pour un engagement long ou spécifique (co-formation, pair-aidance, chèque cadeau, etc.)

Enjeu de rétribution des jeunes

Pratique recensée : CD42
Les jeunes sont rétribués via des partenaires associatifs plus souples dans leurs processus financiers.



Exploiter les résultats

- **Valider avec les participant·es** les éléments à transmettre aux professionnel·les et aux décideur·euses
- **Transmettre aux professionnel·es** et aux décideur·euses des informations utiles pour leurs politiques ou projets
- **Rendre compte aux participant·es et aux autres parties prenantes** des résultats obtenus

Enjeu du temps institutionnel long, source de frustration pour les participant·es :

à expliquer en amont pour gérer les émotions des participant·es

MOBILISER LES PARTIES PRENANTES

Les professionnel·les, les équipes éducatives



La mobilisation des professionnel·les est indispensable pour une participation réelle et durable des enfants et des jeunes.

Au plus près de leur quotidien, les équipes éducatives jouent un rôle clé : elles facilitent l'expression des jeunes et assurent que leur parole est prise en compte dans les pratiques et le fonctionnement des structures.



Une organisation de travail participative au sein des équipes favorise l'animation de la participation auprès des enfants et des jeunes.



L'enjeu est d'intégrer la participation aux pratiques professionnelles.

1

CONVAINCRE DE L'INTÉRÊT DE LA PARTICIPATION

- Échanger en équipe
- S'appuyer sur des ressources
- S'accorder sur une vision commune de la participation
- Construire en équipe un argumentaire sur l'intérêt pour les professionnel·les, les enfants, les familles
- Donner du sens à la démarche (lien entre les espaces de participation, illustrer avec des exemples concrets les bénéfices de la démarche)
- Former les professionnel·les à l'animation de la participation (à minima ceux en charge d'animer la démarche)

2

DÉFINIR LES RÔLES

- Co-construire avec l'équipe les contours de la démarche (objectifs, méthode, etc.)
- Travailler en équipe l'implication de chacun dans la démarche (direction, éducateurs, etc.)
- Identifier un·e/des référent·es en charge de l'animation (si possible un binôme)
- Définir les missions et le temps dédié de manière réaliste et adaptée aux ressources disponibles

3

CADRER L'ORGANISATION

- Formaliser les missions de chacun par écrit
- Faire une fiche de mission pour le/la/les référent·es
- Définir le plus tôt possible le calendrier des temps forts de l'instance (ex : élections, réunions, etc.)
- Mettre à l'ordre du jour des réunions d'équipe les points de suivi des sujets abordés avec les jeunes.

Portage / soutien institutionnel



LES ENFANTS ET LES JEUNES ACCUEILLI·ES



Participer, ça s'apprend !

Pour les enfants et les jeunes, s'exprimer, être écoutés et pris en compte ne va pas toujours de soi. Il est essentiel de les informer, de les accompagner et de créer un cadre sécurisant et adapté pour leur permettre de s'engager pleinement.



Créer une dynamique de groupe dans un cadre convivial donne envie au jeune de l'impliquer. Participer doit être un plaisir !



L'enjeu est de mobiliser les enfants et les jeunes dans la durée.

1

CONVAINCRE DE L'INTÉRÊT DE LA PARTICIPATION

- Discuter, leur permettre de s'exprimer sur leur vision de la participation et leurs besoins
- Rappeler qu'il s'agit d'un droit !
- Valoriser les bénéfices individuels et collectifs pour les enfants, les jeunes, les professionnel·les et les politiques publiques (voir la partie 3 de ce guide)

2

CRÉER DES CONDITIONS ADÉQUATES

- Créer un cadre sécurisant
- Choisir un lieu, un moment propice aux échanges collectifs
- Préparer les rencontres
- Utiliser des outils d'animation favorisant les échanges, l'expression de chaque jeune et la production d'idées
- Accompagner les enfants et les jeunes en fonction de leurs besoins (ex : prise de parole en public, etc.)
- Adopter une posture adaptée (disponibilité, écoute, bienveillance, modération)
- Prévoir des formats d'animation inclusifs permettant à toutes et tous de pouvoir pleinement participer (ex : jeunes en situation de handicap ou n'écrivant pas le français)

3

CADRER L'ORGANISATION

- Faire du lien entre les espaces de participation et expliquer ce lien
- Assurer le lien / suivi des sujets d'une réunion/rencontre/sollicitation à l'autre
- Expliquer les décisions prises sur les sujets, propositions émises
- Communiquer sur les évolutions apportées par l'instance

Portage / soutien de l'équipe



LES DÉCIDEUR·EUSES



Un engagement politique et institutionnel indispensable

Le soutien des décideurs est la clé de voûte d'une participation efficace et pérenne. À tous les niveaux – national, départemental, local – leur engagement permet d'ancrer durablement ces démarches, qu'elles soient individuelles ou collective.



La participation ne se décrète pas, elle s'accompagne, se construit et s'alimente dans le temps.



L'enjeu est de mobiliser les décideur·euses et les élu·es dans la durée.

1

CONVAINCRE DE L'INTÉRÊT DE LA PARTICIPATION

- Informer, former les décideur·euses à la participation
- Échanger sur l'intérêt de la participation, et la plus-value pour les politiques publiques (voir la partie 3 de ce guide)
- Construire un argumentaire commun autour de la participation et les attentes des décideur·euses

2

CRÉER DES CONDITIONS ADÉQUATES

- Définir avec les décideur·euses les objectifs et les moyens mis à disposition pour faire vivre la participation (humains, financiers, création d'instance, publics, formations, etc.)
- Définir les modalités de travail permettant la prise en compte de l'expression des enfants et des jeunes dans les décisions
- Formaliser et valider le cadre partagé

3

CADRER L'ORGANISATION

- Faire vivre des expériences de participation avec les enfants et les jeunes
- Faire le lien entre les travaux et réflexions menés par les décideur·euses et les enfants et les jeunes
- Valoriser la parole et les travaux des enfants et des jeunes
- Accompagner la prise en compte des travaux dans l'élaboration des politiques publiques

Portage / soutien des cadres de l'organisation



**Concevoir et
animer des
temps
participatifs :
méthodes et outils**

5

PRÉPARER UNE SÉANCE PARTICIPATIVE : ÉLABORER UN DÉROULE D'ANIMATION



Le déroulé d'animation : une feuille de route indispensable

Le déroulé d'animation est l'itinéraire qui guide les animateur·rices pendant une séance participative. Il structure les échanges selon les objectifs et les méthodes choisies.

Le préparer en amont sécurise l'animateur·rice et le groupe, en anticipant les difficultés matérielles, relationnelles ou logistiques, et en garantissant un cadre clair.

Éléments constitutifs d'un déroulé d'animation

Objectifs

Définir les objectifs : une étape clé

Chaque séance doit s'appuyer sur un objectif principal clair : que cherche-t-on à faire ensemble ? Informer, co-construire, débattre, recueillir des idées ?

Ensuite, chaque séquence doit répondre à un objectif spécifique : briser la glace, partager des repères communs, favoriser l'expression, prioriser, conclure...

Présenter ces objectifs dès le début de la séance aide les participant·es à comprendre le sens du travail et à s'y engager pleinement.

Durée

Gérer le temps pour mieux participer

Préciser la durée de chaque séquence aide à structurer la séance et à garder le cap. Il ne s'agit pas d'un chronomètre, mais d'un repère pour adapter le rythme en temps réel, sans perdre de vue les objectifs.

Un déroulé trop ambitieux peut générer du stress et freiner l'expression. Mieux vaut un rythme souple, alternant des temps d'échange, de pauses, des séquences ludiques ou informatives, pour soutenir la concentration et l'engagement.



Accorder du temps à l'interconnaissance et à la convivialité est essentiel ! Cela renforce l'engagement des enfants et des jeunes, et crée un climat de confiance propice à l'expression et à la qualité des échanges à venir.

Techniques d'animation

Choisir les bonnes techniques : un levier pour la participation

Le choix des techniques d'animation influence directement l'implication, la mobilisation et la qualité des productions.

- Adapter les outils aux objectifs de chaque séquence.
- Tenir compte de l'âge des participant·es, avec un langage simple ou imagé pour les plus jeunes.
- Privilégier des approches ludiques : le jeu facilite l'apprentissage et la coopération.
- Anticiper la gestion du groupe : déplacements, méthode pour constituer des sous-groupes, moments de transitions.

Matériel

Anticiper le matériel et l'espace

Listez et préparez le matériel nécessaire avant la séance pour démarrer sereinement.

Assurez-vous que le lieu soit adapté à l'animation : disposition favorable du matériel, acoustique adéquate, et possibilités d'organiser des petits groupes pour favoriser les échanges.

Restitution

Anticiper la restitution

Définissez dès le départ quelles productions sont attendues à l'issue de la séance, sous quelles formes elles seront présentées, ainsi que les modalités de diffusion : à qui, comment, et dans quel but.



Éviter les réunions trop longues (maximum 2h), et prévoir des pauses toutes les heures.

Les questions à se poser pour construire son déroulé d'animation :

- Quel est le sujet ?
- Quel est le public ciblé (tous les jeunes, une partie des jeunes, etc.) ?
- Quels sont les objectifs de la séance ?
- Quelle est la durée adaptée ?
- Où la séance se déroule-t-elle (lieu de vie, jardin, musée, etc.) ?
- Ai-je besoin de séquencer la séance ? Quels sous-objectifs pour chaque séquence ?
- Quelle(s) technique(s) d'animation adaptée(s) utiliser ?
- De quel matériel ai-je besoin ? Qui le prépare ?
- Qui anime quelles séquences (lorsque l'on est plusieurs) ?
- Quels indicateurs me permettront de savoir que la séance est réussie ?
- Quelle méthode, quel outil de recueil de la parole pour la restitution et la prise en compte ?
- Quand et comment le bilan sera-t-il fait par les organisateur·ices ?



Exemple de déroulé d'animation

Lieu : Maison des jeunes XX

Date et horaires : Le 12 mai de 10h à 11h30

Public : Jeunes de l'unité des 13-15 ans

Animateur·rices : Nora et François

Objectif général : Identifier et prioriser des axes de travail pour améliorer le fonctionnement de la structure

Matériel nécessaire : Paperboard, post-it, feutres, stylos, gommettes, images Monsieur/Madame, pâte à fixe, scotch, feuilles

Horaire	Objectifs de la séquence	Déroulé de l'animation (qui et comment)	Méthode d'animation et matériel	Évaluation
10h00 - 10h20	Faire cohésion	L'animateur forme 3 ou 4 groupes. Chaque groupe doit chercher et lister le plus de points communs partagés par tous ses membres (10 min), puis une restitution commune (5 min). La liste la plus longue remporte la victoire.	Ice breaker « Les petits tas »	Niveau d'engagement du groupe (observation)
10h20 - 11h00	Identifier un ou plusieurs axes de travail prioritaires pour la structure	Les jeunes partagent anonymement leurs avis sur deux panneaux ("ce qui est super" / "ce qui ne va pas"), puis les idées sont lues, triées et priorisées collectivement avec l'aide de l'animateur. L'animateur reformule, regroupe, résume pour prioriser avec l'aide des jeunes. L'animateur prend des notes.	Le mur d'expression Paperboard, post-it, stylos, scotch, feutres	Nombre d'idées partagées + Répartition entre positif/négatif
11h00 - 11h15	Hiérarchiser les priorités de travail	Animateur relit les axes de travail principaux Chaque jeune reçoit 3 gommettes à répartir sur les idées affichées. Les 2 ou 3 idées avec le plus de gommettes sont retenues comme prioritaires.	Vote par gommettes Feuilles, sujets listés, gommettes	Résultat du vote (synthèse priorités)
11h15 - 11h30	Recueillir les ressentis des jeunes sur l'animation et évaluer le sens du travail	Chaque jeune choisit une image "Monsieur/Madame" pour exprimer son ressenti final et explique son choix. (Monsieur Heureux, Madame Fatiguée, etc.).	Expression par l'image Images « Monsieur / Madame »	Feedback oral + Observations du langage non verbal
11h30 - 11h35	Conclusion	Remercier les participants pour leur présence, leur écoute et leur implication. Rappeler que leurs retours nourrissent concrètement les actions à venir.	Mot de clôture collectif	Ambiance générale / Analyse des retours

Modèle de déroulé d'animation

Lieu :

Date et horaires :

Public :

Animateurs :

Objectifs :

.....

Matériel nécessaire :

.....

Horaire	Objectifs	Déroulé (qui et comment)	Méthode et matériel	Évaluation

CHOISIR DES TECHNIQUES D'ANIMATION ADAPTÉES

Les méthodes d'animation doivent être choisies en fonction des objectifs poursuivis et des participant·es. Des méthodes bien adaptées facilitent la compréhension, l'implication et la qualité des échanges.

Exemples d'objectifs

- faire connaissance,
- créer du lien,
- échanger des idées,
- entendre le point de vue de chacun,
- faire exprimer des problèmes,
- aboutir à un consensus,
- créer un document
- ...



Alterner des temps calmes et dynamiques

Varier les rythmes aide à maintenir l'attention, soutenir l'envie de participer... et de revenir !

Considérer les caractéristiques du groupe

- nombre d'enfants-jeunes
- âge(s)
- maîtrise du français (écrit et oral)
- maîtrise des outils numériques
- handicaps, troubles dys ou de l'attention
- ...

Connaitre, apprendre à utiliser des techniques

- Participer à des formations dédiées
- Internet est une mine d'or !
- Échanger ses pratiques avec d'autres professionnel·les

RESSOURCE

*Animation participative :
Mode d'emploi*
Pôle Ressources (2020)

Ce guide pratique propose des outils simples pour animer des démarches participatives avec des enfants et des jeunes.



[consulter](#)



Exemples de techniques d'animation

Cette partie est illustrative et donne des exemples de techniques d'animation possibles en fonction d'objectifs définis. Elle ne saurait en aucun cas indiquer des techniques préférentielle à utiliser, ni remplacer votre créativité !

	Jeu du bonjour	Positionnez-vous !	Météo du jour	Arbre des attentes	O.J Participatif	Boule de neige	Interview mutuelle	World café	Chapeaux de Bono	Speed boat	Je prends, je laisse
Créer de l'interconnaissance	X	X	X								
Poser un diagnostic						X	X	X	X		
Faire émerger des idées, des propositions				X	X	X	X	X			X
Faire converger vers un objectif, un projet commun						X				X	
Faire un bilan							X	X	X	X	X

Source : « Animation participative : mode d'emploi », Pôle Ressources, 2020



Partager ses représentations, trouver une vision commune, identifier la plus-value de la participation

Le dernier survivant
 Tour de table : chacun·e dit un mot en lien avec la participation jusqu'à épuisement du concept.

Langage en photo
 Chacun·e choisit une image qui représente pour lui ou elle la participation, puis explique sa carte, son choix, sa vision aux autres.

Débat mouvant
 Une question fermée ou une affirmation est posée. Les participant·es sont debout et se place dans la pièce selon leur réponse et les indications de l'animateur·ice (ex : à gauche les « oui », à droite les « non » et au milieu, ceux qui doutent). Ensuite, chaque « camp » expose ses arguments. Les personnes peuvent se déplacer si certains arguments les font changer d'avis.
Exemple : Avez-vous l'impression que vos avis ou propositions sont pris en compte dans l'établissement ?

Post-it et paperboard
 Chacun·e répond à la question « qu'est-ce que la participation selon vous ? », « qu'est-ce que la participation peut vous apporter ? », puis l'animateur·ice lit les post-it.



Informez sur le cadre légal de la participation

Créer un puzzle avec les lois et les dates clés. Demander aux participant·es de remettre la frise chronologique dans l'ordre et débriefer.

Animer un quiz
(ex : qu'est-ce qu'un conseil de vie sociale ? Est-ce obligatoire ? Etc.)

Distribuer des supports (livret, autres ressources adaptées)



Recueillir les avis, co-construire un Conseil de vie sociale

Speed boat :

Un bateau (la structure), l'île idéal (le CVS idéal à atteindre), les requins ou les ancres (risques et obstacles) et les vents porteurs (ce qui permet d'avancer)

Brainstorming :

Un paperboard avec les freins/leviers potentiels

World café : Les participants sont répartis en 4 groupes. Les 4 groupes participeront à 4 ateliers basés sur les questions ci-dessous. Lorsqu'un nouveau groupe arrive dans un atelier, il part des réflexions, productions du/des groupes précédents. Un animateur·ice reste dans chaque atelier pour résumer et faire le lien. Exemples :

- Selon vous, à quoi le CVS peut-il servir ?
- En quoi est-il différent des autres espaces de participation ?
- Quels sujets aimeriez-vous aborder au CVS ?
- Qui parmi vous voudrait participer au CVS ? Voulez-vous élire ou désigner des délégué·es ou des représentant·es ?



Concrétiser une démarche et lancer l'action

L'arbre des solutions :

Travailler sur un objectif, un axe prioritaire (le tronc), identifier les actions à mettre en place (les branches). Prévoir des post-it de couleurs différentes pour décliner l'action : Qui ? Comment ? Quand ? (les feuilles de l'arbre.)



L'animation d'une démarche de participation se construit dans le temps, à travers des essais, des réussites et des erreurs. La prise de risque mesuré et l'adaptation continue sont des clés de succès.

Osez ! Vous serez récompensé.

LA POSTURE DE L'ANIMATEUR·ICE

L'animateur·ice a un rôle central dans la réussite d'une séance participative. Outre l'organisation et la préparation de la séance, sa posture et sa façon d'être garantissent son bon déroulement.

Le rôle de l'animateur·ice



SÉCURISER

- Préparer la séance
- Clarifier l'intention, l'objectif de la séance
- Poser et garantir les règles des échanges (écoute, bienveillance, respect, etc.)
- Veiller à l'équité du temps de parole
- Veiller au respect de la parole de chacun
- Donner des consignes claires
- Garantir l'atteinte des objectifs tout en laissant la place à la spontanéité



FACILITER

- Encourager la participation
- Créer une dynamique de groupe
- Utiliser des outils facilitant les échanges et l'intelligence collective
- Stimuler la créativité, l'exploration, l'expérimentation
- Être garant du temps
- Créer du lien entre les idées des enfants et des jeunes, les travaux des professionnel·les, les notions et enjeux du sujet (ex : santé, autonomie, etc.)
- Guider sans influencer



Qualités à cultiver



L'animateur doit tenir compte des potentiels freins rencontrés par les enfants et les jeunes pour participer.

Point de vigilance : les freins que peut rencontrer l'enfant

L'enfant peut être freiné dans sa participation pour plusieurs raisons qui peuvent être liées :

- **Dimension individuelle** : rapport à lui-même
- **Dimension familiale** : rapport avec sa famille
- **Dimension institutionnelle** : rapport aux professionnel·les et plus largement à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Dimension individuelle	Dimension familiale	Dimension institutionnelle
<ul style="list-style-type: none"> Acquisition/maîtrise du langage Handicaps Personnalité Traumatismes Représentations et expériences passées Conflit de loyauté... 	<ul style="list-style-type: none"> Secrets de famille Aliénation parentale, Pressions parentales... 	<ul style="list-style-type: none"> Perceptions négatives des représentations des <u>professionnel·les</u> envers les enfants Perception négative de la protection de l'enfance Sentiment de trahison lié au partage d'informations entre <u>professionnel·les</u>

Source : "Guide pour favoriser l'expression de l'enfant", Agir pour le lien social et la citoyenneté, avril 2024



Démarrer une réunion

1. Accueillir, mettre en sécurité, apporter de ma convivialité
2. Se présenter
3. Clarifier le cadre de la séance (contexte, objectif(s), durée)
4. Définir, rappeler les règles de vie du groupe, de la réunion
5. Présenter les participants
6. Présenter le déroulé de la réunion
7. Préciser les modalités de restitution et d'exploitation des productions



Lancer une animation

1. Objectif(s)
2. Consignes
3. Exemple
4. Durée
5. Compréhension et Accord

Adapter sa posture aux personnalités



Le timide : le mettre en confiance (aller le voir avant la séance, poser des questions fermées)



Le rebelle : le faire basculer dans le positif, éviter de l'interroger sur ce qui lui déplaît, le mobiliser sur des aspects constructifs en partant de ce qu'il souhaite



Le tatillon : l'amener à prendre de la hauteur, recentrer le débat, profiter de sa rigueur en lui confiant des missions adaptées (ex : prise de notes)



Le "je sais tout" : lui faire prendre conscience de la nécessité d'écouter les autres points de vue tout en exploitant et reconnaissant ses connaissances



Le bavard : réguler son temps de parole, instaurer des règles de prise de parole, lui demander de partager ses réflexions

Donner suite à la parole des jeunes

Restituer et transformer





Une étape essentielle !

Valoriser et prendre en compte la parole, les avis, les propositions des enfants et des jeunes est crucial. **Cette étape donne du sens à la participation !**

RESTITUER LA PAROLE DES JEUNES

Pourquoi ?

Restituer la parole des enfants et des jeunes après l'animation d'une séance participative permet de :

- **Valoriser leur contribution** : cela montre que leur parole est prise au sérieux, ce qui renforce leur engagement.
- **Instaurer la confiance** : les jeunes de l'ASE ont souvent le sentiment d'être peu écoutés. Une restitution honnête les aide à se sentir respectés et reconnus.
- **Montrer l'impact de leur parole** : savoir ce qui sera retenu ou non, et pourquoi, renforce leur sentiment d'agir sur le réel.
- **Soutenir l'apprentissage citoyen** : cela développe leur capacité à s'exprimer, argumenter et s'impliquer collectivement.
- **Renforcer la responsabilité des adultes** : la restitution oblige les professionnel·les à informer des suites données, et évite une participation de façade.
- **Faire de la parole un levier d'action** : formaliser les échanges permet de structurer, prioriser et transmettre leurs propositions aux décideur·euses.

Comment ?



Valider avec les enfants et les jeunes les éléments, informations, propositions, qui seront restitués. Garantir la conformité entre la restitution et la parole des jeunes.



Identifier les éléments clés des productions des jeunes, les transmettre aux professionnel·les et aux décideur·euses pour une prise en compte dans leurs actions et dans leurs décisions politiques.



Varié et adapter les supports de restitution aux différent·es destinataires (enfants, jeunes, professionnel·les, décideur·euses, familles, etc.)



Assurer le suivi, faire un retour aux enfants et aux jeunes, des actions et décisions qui suivent leur expression.

Utiliser des supports variés et adaptés à l'âge



6-12 ans

- **Supports visuels** : Bandes dessinées, affiches colorées, schémas simples, des pictogrammes.
- **Jeux de rôles** : Rejouer des situations ou des décisions prises à partir de leurs retours.
- **Histoires ou contes** : Intégrer leurs idées dans une histoire racontée collectivement.



13-21 ans

- **Supports numériques** : Vidéos, podcasts, réseaux sociaux
- **Ateliers créatifs** : Théâtre, expression artistique, réalisation de mini documentaires.
- **Tribune libre** : Article, courrier



Exemples de pratiques

- **Reprise des sujets d'une réunion de CVS à une autre avec explication des décisions**, qu'elles soient positives ou négatives (MECS)
- **Tableau de suivi des sujets du CVS**, affiché dans la salle de vie, mis à jour au fur et à mesure (MECS)
- **Liste de recommandations présentée à l'ODPE** par les jeunes (ODPE 33 et 63)
- **Texte de présentation du comité des jeunes** et document déclinant ce que recouvre pour eux la confiance (ODPE 66)
- **Livret de restitution et vidéos** sur les attentes des jeunes, à l'issue de leur participation à la conférence départementale des enfants et des jeunes (ODPE 94)
- **Documentaire et podcasts** par les enfants sur leur vécu (ODPE 44)
- **Intervention d'un expert qualifié en réunion de CVS** (ex : le comptable, un technicien, etc.) (MECS)



Les modalités de restitution doivent être anticipées dès la préparation de la séance participative !

Il est important d'informer, dès le début de la séance, les enfants et les jeunes de la forme que prendra la restitution ainsi que de l'usage qui sera fait de leurs contributions.

AGIR À PARTIR DE LA PAROLE DES JEUNES

- ✓ **Intégrer la parole dans les outils de travail des professionnels** : Comptes-rendus écrits, points à l'ordre du jour des réunions d'équipe, etc.
- ✓ **Intégrer la parole dans les processus décisionnels** : Que ce soit au niveau de leur parcours individuel (PPE, projets personnalisés) ou dans la structure (projets collectifs, vie quotidienne, schémas départementaux).
- ✓ **Assurer un suivi** : Informer les jeunes des suites données à leurs propos (décisions prises, changements réalisés, limites rencontrées).
- ✓ **Rendre visible l'impact** : Montrer concrètement ce qui a changé grâce à leur participation (ex. : réaménagement d'un espace, modification d'une activité).
- ✓ **Valoriser les jeunes** : Mettre en avant leur contribution auprès des équipes, des partenaires, voire du grand public



Glossaire et ressources utiles

1 ADEPAPE

Les **Associations Départementales d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance** regroupent d'anciens enfants placés ou accompagnés, engagés pour faire entendre leur voix, soutenir les jeunes encore protégés et défendre leurs droits.

2 ANSA

L'**Agence Nouvelle des Solidarités Actives** est une association qui accompagne les acteurs publics et privés engagés dans la lutte contre la pauvreté, de la conception à l'évaluation de leurs actions.

3 ASE

L'**Aide Sociale à l'Enfance** est un service public départemental chargé de la protection des enfants en danger ou en risque de danger, ainsi que de l'accompagnement des familles.

4 CIDE

La **convention Internationale des Droits de l'Enfant** est un traité international adopté par l'ONU le 20 novembre 1989. C'est le traité relatif aux droits humains le plus ratifié, avec 197 États signataires.

5 CVS

Le **Conseil de Vie Sociale** est une instance consultative qui permet aux personnes accompagnées d'exprimer leurs besoins et de participer à la vie de leur établissement.

6 DÉCIDEUR·E

La **personne ou le groupe qui a le pouvoir de prendre des décisions ou d'influencer** des choix dans un cadre donné, notamment en matière de politiques, programmes ou actions concernant la protection et la participation des enfants (élu·es, cadres de la protection de l'enfance, etc.).

7 DGCS

La **Direction générale de la Cohésion Sociale** est la direction centrale du ministère chargé des Solidarités qui pilote les politiques de solidarité en faveur des publics vulnérables.

8 ENFANTS ET JEUNES PROTEGE-ES

Les **enfants, adolescent·es, jeunes majeur·es** protégés par une mesure administrative ou judiciaire, accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance.

5 ESSMS

L'**Établissement ou Service Social ou Médico-social** est une structure d'accueil et d'accompagnement de personnes en situation de handicap, de dépendance ou d'exclusion.

8 ODPE

L'**Observatoire départemental de la protection de l'enfance** est une instance locale qui collecte, analyse et partage des données pour mieux comprendre les besoins des enfants et des familles en situation de vulnérabilité.

Participation collective des enfants et des jeunes protégés

- **Fiche synthétique**, “La participation collective des enfants protégés : repères juridiques et scientifiques”, ONPE, 2024
- **Fiche synthétique**, “La participation collective des enfants protégés : les étapes clés”, ONPE, 2024
- **Rapport**, “Ecouter pour agir : La participation collective des enfants protégés”, ONPE, 2023
- **Recommandation de bonnes pratiques professionnelles**, “L’expression et la participation du mineur, de ses parents et du jeune majeur dans le champ de la protection de l’enfance”, Anesm, 2024
- **Cahier SOS n°11**, “Participation des enfants et des jeunes”, SOS Villages d’Enfants, 2022

Les CVS

- **Guide de bonnes pratiques**, “Mettre en place ou redynamiser son conseil de vie sociale”, Ansa, 2021
- **Foire Aux Questions**, Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles
- **Fiche**, “L’obligation de mise en place d’un conseil de la vie sociale (CVS) Précisions réglementaires et méthodologiques”, Haute Autorité de Santé, 2024

Droits de l’enfant et participation

- **Ressources**, <https://my.unicef.fr/>, Unicef
- **Ressources**, <https://educadroit.fr/>, Défenseur des Droits
- **Ressources**, <https://www.anacej.fr/>, Anacej
- **Affiche et fiche pratique**, Participation sûre et effective, Groupe Enfance, 2024
- **Guide pratique**, “Guide pour favoriser l’expression de l’enfant”, Alc, 2024
- **Publications, plaidoyer**, <https://www.delaconventionauxactes.org/>, Dynamique pour les droits des enfants
- **Rapport**, “Prendre en compte la parole de l’enfant : un droit pour l’enfant, un devoir pour l’adulte”, Défenseur des droits, 2020



L'action de l'Ansa en protection de l'enfance

Depuis 2020, l'Ansa investit le champ de la protection de l'enfance, et notamment la question de la participation des enfants et des jeunes protégé·es, avec pour ambition de lutter contre les inégalités.

Elle a mené de nombreux projets sur cette thématique, en partenariat avec des institutions nationales et territoriales.

En partenariat avec la DGCS

2020 : Enquête nationale sur la mise en œuvre des **Conseils de Vie Sociale (CVS)** dans les établissements de protection de l'enfance, avec la production d'un guide des bonnes pratiques.

Entre 2021 et 2024 : Animation d'**ateliers à destination de professionnel·les** d'établissements pour accompagner le lancement ou la consolidation des CVS ; et de professionnel·les d'ODPE pour appuyer les dynamiques de réseau sur la participation.

[en savoir plus \[+\]](#)

Avec d'autres partenaires

Entre 2021 et 2024, Conseil départemental de Seine-Maritime : Accompagnement à l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Plan d'action départemental de la participation** des enfants et des jeunes protégé·es.

[en savoir plus \[+\]](#)

Entre 2021 et 2022, SOS Villages d'Enfant : Accompagnement de la démarche « **Participez !** »

[en savoir plus \[+\]](#)

Entre 2022 et 2023, ADEPAPE 42 : Accompagnement dans sa redynamisation.

[en savoir plus \[+\]](#)

En 2024, Métropole Toulon Provence Méditerranée : Accompagnement à la **mise en œuvre d'un processus de consultation** des jeunes en situation de difficulté socio-économique afin de lever les freins à l'insertion et au logement.

[en savoir plus \[+\]](#)

En 2025, Conseil départemental de Saône-et-Loire : **Formation à la participation** de l'équipe d'animateur·ices du nouveau conseil départemental des jeunes protégé·es, et accompagnement à la restitution de la parole des jeunes auprès de l'ODPE.

[en savoir plus \[+\]](#)

Formations et accompagnements proposés

L'Ansa (Agence nouvelle des solidarités actives) propose des formations et accompagnements sur mesure à destination des professionnel·les et institutions engagées dans la participation des enfants et des jeunes en protection de l'enfance.

Nous pouvons intervenir pour :

- **Former vos équipes** à la conduite de démarches participatives adaptées aux publics de la protection de l'enfance ;
- **Accompagner la mise en œuvre concrète** d'un projet de participation (groupe d'expression, comité de jeunes, démarche institutionnelle...);
- **Partager des outils, méthodes et retours d'expériences** issus de nos travaux de terrain ;
- **Soutenir l'ancrage durable** de la participation dans vos pratiques et votre organisation.

Catalogue des formations

Consultez le catalogue des formations proposées par l'Ansa en protection de l'enfance, ou contactez directement pour des propositions de formation sur mesure.

Contacts

Pour en savoir plus ou échanger sur vos besoins, contactez-nous à :

- formation@solidarites-actives.com
- Ou via notre site : [Formulaire de contact](#)





Agence
nouvelle des
**solidarités
actives**



Contacts :

Concernant nos formations : formation@solidarites-actives.com
Concernant notre activité, nos projets : [Formulaire de contact](#)

